



Creation de société avec des fonds propres droits du conjoint?

Par **Kelly_30**, le **18/03/2019** à **13:01**

Bonjour,

Je suis mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts.
Je suis en train de créer une société qui va racheter un fond de commerce.

L'apport total en capital est constitué par le emploi d'une donation de mes parents. La clause de remploi est précisé sur les statuts.

Mon conjoint doit-il être au courant de cette donantion, car le notaire me dit que mon conjoint doit faire malgré tout une lettre de renonciation a ses parts à cause de notre régime matrimonial et qu'il doit signer les statuts et l'acte d'achat du fond?

Je ne comprends pas pourquoi.

Merci de bien vouloir m'éclairer.